OFF AVIGNON ABRÉGÉ 2014

Cet **ABRÉGÉ,** comme son nom l'indique, ne saurait tout vous apprendre sur le plus grand de nos plus anciens festivals. Destiné aux festivaliers (compagnies, public et professionnels), il permettra une meilleure compréhension du fonctionnement de cet extraordinaire **« salon du théâtre »** qu'est le festival OFF d'Avignon.

Avec plus de 1 300 spectacles et événements, plus d'1 300 000 entrées et plus de 400 000 spectateurs, c'est un des plus grands festivals de compagnies indépendantes au monde par la richesse et la diversité de ses offres culturelles.

C'est aussi le rendez-vous annuel de près de 4 000 programmateurs, professionnels du spectacle, journalistes et représentants des institutions. Devenu une réalité incontestable dans le paysage culturel de notre pays, véritable phénomène de société, le OFF d'Avignon participe à la renommée de la Ville, du Département et de la Région par son rayonnement national et international.

Avignon Festival & Compagnies

est l'association qui accompagne le OFF. Présidée par Greg GERMAIN, son Conseil d'Administration est composé de 18 membres élus. Tout au long de l'année, la mission d'**AF&C** est d'informer et d'expliquer à tous ceux qui le demandent la spécificité du festival OFF. L'association initie diverses actions culturelles et relaie les informations reçues des organismes et des institutions culturels.

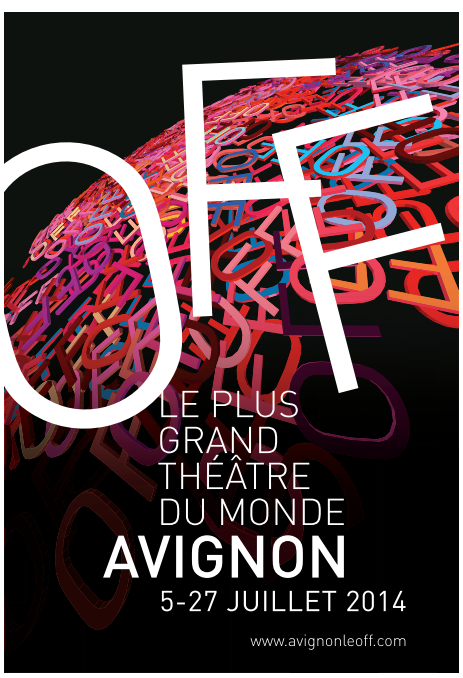

Le programme du OFF

Principal outil de communication généraliste pour le OFF, il est édité en papier (en 130 000 exemplaires sur papier recyclé) et proposé en version dématérialisée (sur le site internet du OFF www.avignonleoff.com et sur application iPhone et Android dès fin mai).
Le programme du OFF est très utilisé par le festivalier tout au long de son séjour, en amont et en aval. Il comporte des index thématiques (auteurs, public concerné, style de spectacle, etc.) et les lieux y sont classés par ordre alphabétique.
Il est disponible en version papier dans tous les points de distribution dès le 1er juillet et remis automatiquement à chaque professionnel accrédité (presse, programmateurs, institutionnels).

Les événements

Afin de favoriser la communication de l'ensemble de la manifestation, AF&C a prévu d'organiser plusieurs évènements qui ponctueront le festival. L'ouverture et la clôture du OFF seront ainsi marquées par une grande parade d'ouverture et un bal de clôture auxquels sont conviés tous les festivaliers.

Les actions culturelles

Pendant le festival, de nombreuses tables rondes, rencontres, colloques et débats sont mis en place (voir le programme complet en ligne sur le site du OFF et les applications iPhone et Android au mois de juin). L'agenda de ces actions culturelles est regroupé dans le carnet du OFF que vous pouvez retrouver sur les lieux d'AF&C et consulter/télécharger en ligne sur le site internet.

Les éditions du OFF

Pour soutenir la création contemporaine, en partenariat avec la Librairie Théâtrale et la SACD, Avignon Festival & Compagnies a décidé de créer la collection « les éditions du OFF ».
Cette innovation permet désormais chaque année à 5 auteur(e)s de pièces non publiées et jouées dans le OFF d'être édité(e)s.
En 2014, vous aurez la possibilité de soumettre votre texte au jury lors de l'inscription de votre spectacle dans le programme du OFF.

Le site internet : www.avignonleoff.com

Le site internet du festival OFF d'Avignon est le lien indispensable entre tous les partenaires du OFF (compagnies, publics, théâtres, institutions) où l'on peut trouver toutes les informations pratiques et utiles (hébergement, co-voiturage, programme, etc.). N'hésitez pas à le consulter régulièrement.
Entre le 15 juin et le 31 juillet 2013, le site internet du OFF a reçu 175 535 visites uniques (pour 3 094 777 pages vues).

Les réseaux sociaux

AF&C a mis en place à destination du grand public et des professionnels (artistes, journalistes, programmateurs et institutionnels), une campagne de « community management » à travers 4 médias sociaux (Facebook, Twitter, Instagram et Flickr).
L'ambition affichée étant de mieux maîtriser et qualifier l'information et sa diffusion et d'être également présent sur les nouveaux médias de communication s'adressant à un public jeune.

L'agence du OFF : ticket'OFF

Avignon Festival & Compagnies a mis en place ticket'OFF, un service d'achat en ligne de billets en direction des publics des spectacles du OFF. Les compagnies et théâtres gérant une billetterie peuvent désormais proposer des places de spectacles à la vente sur le site internet et les applications iPhone et Android du OFF. Ce service est totalement gratuit pour les compagnies et théâtres qui perçoivent toutes les recettes (le module ticket'OFF est présenté en détails sur l'interface après l'inscription au programme du OFF).

Festival OFF TV : http://tv.avignonleoff.com

Festival OFF TV, la web télévision officielle du OFF, a été créée en 2013.
Bandes-annonces des spectacles, des théâtres, micros-trottoirs, speed-dating des spectacles, interviews d'artistes, débats et rencontres du Village du OFF, et bien d'autres reportages !
Retrouvez Festival OFF TV sur :
http://tv.avignonleoff.com

Le blog officiel du OFF : http://blog.avignonleoff.com

Pour être au plus près de sa communauté sur le web, Avignon Festival & Compagnies a créé le blog officiel du OFF.
Lieu d'échange autour du festival, celui-ci diffuse des articles de tous les « acteurs » du OFF : membres de l'association, compagnies, théâtres, public, personnalités amies du OFF et notre équipe de bloggueurs.
Retrouvez le blog officiel du OFF sur :
http://blog.avignonleoff.com

MODE D'EMPLOI DU FESTIVAL OFF POUR

Le OFF d'Avignon est un festival indépendant, presque entièrement autofinancé par le public, les compagnies et les lieux. Il est ouvert à toute compagnie qui souhaite y participer. La compagnie a la totale responsabilité financière et artistique de son spectacle.

Avignon Festival & Compagnies vous conseille de « faire le OFF » avec un budget équilibré, ne prenant pas en compte des recettes de billetterie. **AF&C** met à votre disposition une rubrique sur son site internet : www.avignonleoff.com, « Compagnies & Théâtres » - « Lieux du OFF » comportant les fiches descriptives et les coordonnées de tous les théâtres du OFF.
Au printemps (mars / avril), des réunions d'information sur le festival OFF sont organisées en région, n'hésitez pas à consulter le site internet et le blog pour vous tenir informé de l'agenda de ces rencontres. Une réunion d'accueil des compagnies et des théâtres a lieu sur Avignon quelques jours avant le début du festival, cela permet de diffuser toutes les informations nécessaires au bon déroulement de votre festival.

1 - Droits

Il appartient à la compagnie de s'assurer qu'elle dispose bien des droits de représentation de la pièce qu'elle souhaite représenter (voir avec les services compétents des sociétés de gestion des droits : SACD, SACEM, SPEDIDAM, CNV, etc.) et tous autres droits voisins.
Certains organismes tiennent des permanences sur Avignon durant le festival.

2 - Licence d'entrepreneur de spectacle

Pour figurer sur le programme du festival OFF d'Avignon, le responsable des compagnies françaises ou leur représentant doit être titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacle de deuxième catégorie (pour en savoir plus, merci de contacter la DRAC de votre région).
Dans le cas contraire, la compagnie sera considérée comme « compagnie amateur » dans le programme.
La compagnie s'acquittera de ses propres démarches administratives (assurances et autorisations diverses).
Pour les compagnies étrangères résidant hors de l'Union européenne, n'ayant pas de licence, celles-ci ont l'obligation d'envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à la Préfecture de Vaucluse à Avignon, et ce préalablement au démarrage de leurs représentations.
Cette lettre devant comporter les informations suivantes : le nom du lieu, les dates de début et de fin des représentations, le type de contrat signé avec le lieu, ainsi que le numéro de licence (catégorie 1 ou 3) de ce lieu. C'est la condition sine qua non pour les compagnies étrangères d'être en règle avec la législation française.

3 - Modalités contractuelles entre les théâtres et les compagnies

La règle qui préside aux relations contractuelles liant les compagnies et les théâtres dans lesquels elles se produisent pendant le festival OFF d'Avignon, est déterminée par les critères de gestion propres à chaque lieu. Chaque théâtre est différent et le directeur est libre et responsable de sa programmation. À quelques rares exceptions près, les lieux sont des structures privées animées par des professionnels de la culture. Quel que soit le type de contrat, le directeur du théâtre s'acquittera des démarches administratives.
Le directeur ou son représentant est titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacle de première ou de troisième catégorie.
Les compagnies ou structures de production étrangères sont assujetties à la législation française (en particulier en matière de TVA).

Quatre grandes catégories de relations prédominent :
- La location ou mise à disposition
En échange d'un loyer qui varie en fonction de divers paramètres (jauge de la salle, taille du plateau, services de caisse et de réservation, matériel technique fourni, pendrillonnage, personnel d'accompagnement, etc.), le théâtre est mis à disposition pour une durée variable.
- La coréalisation
Les parties contractantes décident de mettre en commun leurs moyens et de se partager la recette selon leur accord. Généralement, la compagnie apporte son spectacle (artistes, décors, costumes, etc.), le directeur du lieu apporte un espace équipé en ordre de marche.
- La coréalisation avec minimum garanti
Identique au contrat précédent à la différence que le théâtre ou la compagnie s'assure d'un minimum de revenu d'exploitation auprès de l'autre signataire, dans le cadre du partage de la recette.
- La coproduction
Certains théâtres proposent aux compagnies des contrats de coproduction, dans lequel les parties contractantes prennent ensemble l'initiative et la responsabilité de la réalisation du spectacle et règlent en commun les charges afférentes à la production et à sa représentation.
Elles partagent les bénéfices ou les pertes provenant de son exploitation.

Le contrat-type (contrat de mise à disposition ou contrat technique) devrait indiquer :
- La fiche technique du matériel commun disponible,
- Les coordonnées téléphoniques du responsable technique,
- Les dimensions du plateau,
- La jauge de la salle et son équipement (climatisation, fauteuils, gradins, etc.),
- La nature de la billetterie (informatisée, centralisée, normalisée, etc.),
- Le planning prévisionnel des répétitions et du montage technique,
- L'horaire précis du créneau de représentation,
- La durée précise du spectacle,
- Une information sur les loges,
- L'espace de rangement des décors.

4 - Adhésion à AF&C

Parce qu'**Avignon Festival & Compagnies** est une association paritaire et collégiale, nous proposons à toutes les compagnies et à tous les théâtres qui le désirent d'adhérer à l'association. Cette adhésion non obligatoire d'un montant de 30 € pour les compagnies et 70 € pour les théâtres, permet de participer à la vie de l'association et à ses décisions.
Toutefois, toutes les compagnies et tous les théâtres du OFF bénéficient des services et des actions mis en place par AF&C qu'ils soient ou non adhérents. Le bulletin d'adhésion à l'association est à compléter entre le 1er janvier au 31 juillet sur le site internet du OFF : www.avignonleoff.com
dans la rubrique « Compagnies & Théâtres ».

LES COMPAGNIES EN 10 POINTS

5 - Inscription au programme du OFF

Les inscriptions au programme du OFF (sur l'interface du site internet) débutent début avril et se clôturent début mai (le vendredi 2 mai pour 2014). Les théâtres préinscrivent les compagnies qui vont se produire dans leur lieu (après que le contrat entre les deux parties soit signé), puis celles-ci se connectent et renseignent toutes les informations nécessaires à l'élaboration de leur(s) encart(s) spectacle(s) dans le programme (texte, visuel et diverses informations pratiques). Si vous êtes une compagnie jouant dans un lieu qui n'est pas répertorié parmi les théâtres du OFF (bar, restaurant, lieu atypique, etc.), merci de nous contacter en mars/avril pour vous inscrire au 04 90 85 13 08.

6 - Inscription aux services d'AF&C

Outre la parution sur les programmes papier, internet et applications iPhone et Android, l'inscription aux services d'AF&C engage la compagnie à faire bénéficier le festivalier détenteur de la carte adhérent public d'une réduction de 30 % sur le plein tarif des places.
La compagnie s'engage également à accueillir au meilleur tarif les partenaires du festival munis de leur carte partenaire 2014.

7 - Hébergement / recrutement / transport

Un service de petites annonces permet de faciliter le recrutement des nombreux collaborateurs nécessaires aux compagnies et aux théâtres pendant le festival (régisseurs, caissiers, chargé de diffusion, etc.), de trouver un logement pour la durée de votre séjour, d'organiser un co-voiturage pour le transport de vos décors, et bien d'autres services.

8 - Billetterie

Si votre théâtre d'accueil ne possède pas de billetterie normalisée, vous devrez avoir votre propre billetterie sur laquelle devront être imprimées les mentions légales : nom du théâtre et adresse du théâtre où se produit le spectacle, nom de la compagnie, titre du spectacle, horaire(s), tarif(s), numéro de licence, numéro de billet (éditer trois souches : une pour le spectateur, une pour le théâtre/compagnie, et une à conserver une en cas de contrôle). Le service gratuit « ticket'OFF », proposé par AF&C, vous permet de mettre en vente vos places de spectacles sur le programme en ligne et sur les applications iPhone et Android du OFF (plus d'information sur les modalités après votre inscription au programme).

9 - Sécurité / assurance

Il appartient à la compagnie de veiller à la conformité de ses décors, accessoires, matériels électriques aux normes CE et de posséder une photocopie des certificats de conformité de chaque élément. Le théâtre demandera que la compagnie soit titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile en cours de validité.

10 - Communication / publicité

Chaque compagnie met en place et organise sa propre communication.

Avignon Festival & Compagnies a créé une **interface de gestion** après l'inscription au programme qui vous permettra d'obtenir toutes les informations pratiques nécessaires à l'organisation de votre festival (agenda des réunions d'accueil, parades et ateliers professionnels destinés aux compagnies ; modifications du programme en ligne et sur les applications iPhone et Android, module de gestion de ticket'OFF, enregistrement des professionnels, etc.).

La bande-annonce du spectacle
Toutes les compagnies du OFF sont invitées à envoyer au bureau du OFF une bande-annonce de leur spectacle (de 90 secondes) pour une mise en ligne sur Festival OFF TV (plus d'information sur les modalités après votre inscription au programme).

La parade journalière
Très appréciée du public, des professionnels et de la presse.
Nous vous conseillons des prestations mobiles et de courte durée (3 minutes), accompagnées de distribution de tracts. Sonorisation, percussions ou cuivres sont interdits en ville sauf le jour de la « Grande Parade d'ouverture ».

Affichage et tractage
Affichages et tracts sont naturellement le premier mode de communication.

L'affichage
Ne prévoyez pas plus de quelques centaines d'affiches pour l'intra-muros.
ATTENTION À LA POSE DES AFFICHES ET AU RESPECT DE L'ESPACE PUBLIC : l'arrêté municipal concernant la réglementation, la date, l'heure et les conditions de l'affichage est en ligne sur le site du OFF : www.avignonleoff.com en juin 2014 dans la rubrique « Compagnies & Théâtres ».
Le non-respect de l'arrêté municipal, en particulier des dates d'affichage, entraînera une verbalisation de la part des autorités municipales. À faire figurer obligatoirement sur les affiches : n° de licence, n° de SIRET, nom de l'imprimeur et nom du graphiste.
Lors de votre inscription au programme, un logo « OFF » est téléchargeable. Vous pouvez l'insérer librement sur votre affiche afin d'être identifié directement comme un spectacle se produisant au festival OFF d'Avignon.

Le tractage (1000 tracts/jour maximum)
Il doit être ciblé et toujours accompagné d'une courte explication verbale (pitch) en direction des publics. Sachez que les offices de tourisme, hôtels et lieux de villégiature (camping, résidences de vacances, etc.) des environs d'Avignon seront heureux d'accueillir votre matériel de communication.
À faire figurer obligatoirement sur les tracts : n° de licence, n° de SIRET, nom de l'imprimeur, nom du graphiste et la mention : « NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE ».

À SAVOIR

Dossier de presse
Photos du spectacle

Une nouvelle fonctionnalité est disponible pour les professionnels accrédités en 2014.
Après l'inscription de votre spectacle au programme du OFF, vous insérerez son dossier de presse, des photos du spectacle ainsi que le contact de la personne chargée de la diffusion dans votre compagnie.
Les accrédités (programmateurs, institutionnels, journalistes, etc.) auront accès à ces informations supplémentaires et cela favorisera les échanges. Nous vous conseillons également de venir au Village du OFF (au service de presse) en début de festival pour déposer 2 exemplaires du dossier de presse, 2 tracts et 3 affiches de votre spectacle qui seront à disposition des professionnels et de la Maison Jean Vilar, partenaire du OFF qui organise un concours de la plus belle affiche.

Revue de presse

La revue de presse exhaustive du festival OFF d'Avignon est affichée au Village du OFF pendant tout le festival. En 2014, celle-ci sera également consultable sur le site du OFF.

Boutique technique

Située au Point OFF à partir du 23 juin 2014 avant de s'installer au Village du OFF pendant le festival, la boutique technique vous proposera des consommables et matériels divers à des prix très avantageux.

Lieux d'accueil du OFF

Avignon Festival & Compagnie met à disposition du 2 juin au 27 juillet 2014 des espaces d'accueil et de convivialité pour tous les festivaliers : publics, compagnies, théâtres et organismes culturels.

Le Village du OFF
(Ecole Thiers : 1, rue des écoles)

Du 5 au 27 juillet ouvert tous les jours de 10h à 23h
(ventes de cartes adhérent public et accueil professionnel ouvert jusqu'à 20h)

Vente de cartes adhérent public, retrait des programmes de l'édition 2014 version papier, cartes postales et plans du OFF, revue de presse du festival OFF, accréditations des professionnels (programmateurs, institutionnels, journalistes, etc.), boutiques (produits dérivés du OFF et boutique technique), bar et restaurant du OFF.

Le Point OFF
(Bonneterie / Teinturiers)
(95, rue Bonneterie)

Du 2 au 30 juin : ouvert du lundi au samedi de 10h à 18h
Du 1er au 27 juillet : ouvert tous les jours de 10h à 21h

Vente de cartes adhérent public (en juin pour les habitants du Grand Avignon), achats de places de spectacles via ticket'OFF, consultation du programme de l'édition 2014 en ligne, retrait des programmes de l'édition 2014 version papier (à partir du 1er juillet), cartes postales et plans du OFF.

Office de tourisme d'Avignon
(Cours Jean Jaurès)

Du 16 au 30 juin : ouvert du lundi au samedi de 9h à 17h30
Du 1er au 27 juillet : ouvert tous les jours de 9h à 18h30

Vente de cartes adhérent public (en juin pour les habitants du Grand Avignon), retrait des programmes de l'édition 2014 version papier (à partir du 1er juillet), cartes postales et plans du OFF.

Hall de la Mairie
(Place de l'Horloge)

Du 1er au 27 juillet : ouvert tous les jours de 10h à 20h

Ventes de cartes adhérent public, retrait des programmes de l'édition 2014 version papier, cartes postales et plans du OFF, tracts des compagnies et programmes des théâtres.

Centre commercial Cap-Sud
(162, avenue Pierre Sémard - Galerie centrale)

Du 2 au 30 juin : ouvert du lundi au samedi de 10h à 19h
Du 1er au 27 juillet : ouvert du lundi au samedi de 10h à 19h

Ventes de cartes adhérent public (en juin pour les habitants du Grand Avignon), retrait des programmes de l'édition 2014 version papier (à partir du 1er juillet), cartes postales et plans du OFF.

saluces - photographies ©AF&C/OeilduSabre

CARTES OFF 2014

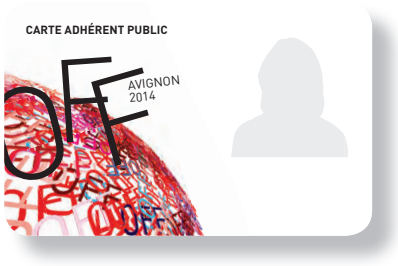

Carte adhérent public

La carte adhérent public joue un rôle fondamental dans les actions culturelles mises en place par AF&C. Elle est le premier lien de solidarité entre le public, les compagnies et les lieux du OFF et ne peut être séparée des actions artistiques. Cette carte permet la fidélisation du public aux compagnies et aux théâtres du OFF. Avec 30 % de réduction, un spectateur voit davantage de spectacles, ce qui est bénéfique pour tous.

Elle permet également l'accès aux tarifs réduits dans les théâtres partenaires du OFF partout en France de septembre à juin de l'année suivante (voir la liste sur le site internet du OFF www.avignonleoff.com).
Le OFF est un festival auto-financé. Il ne reçoit aucune aide de l'Etat. Les ressources générées par la carte sont nécessaires aux actions collectives. Elles permettent d'assurer la venue de la presse, des programmateurs et des diffuseurs, ainsi que le financement des autres actions culturelles en direction des publics, l'édition du programme, la dynamisation de notre site internet, ainsi que la communication nationale et internationale du OFF.

La carte adhérent public est vendue en ligne dès le mois d'avril et délivrée sur place à partir de début juin (voir la liste des lieux de vente, page 4).

- Carte adhérent public : 16 €

- Résidents du Grand Avignon : 14 €
(en juin au Point OFF, à l'Office de Tourisme d'Avignon et au centre commercial Cap Sud, sur présentation d'un justificatif de domicile).

- Comités d'entreprise : 14 €
(contacter le bureau d'AF&C
pour plus d'information : 04 90 85 13 08).

- Carte jeune 12/18 ans
(sur présentation d'un justificatif) **: 9 €**

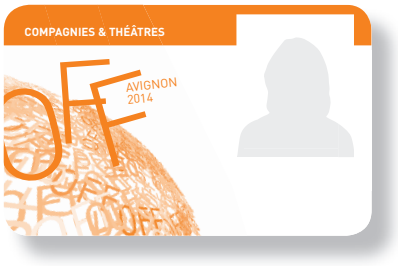

Carte « Compagnies & Théâtres »

AF&C délivre une carte nominative avec photographie pour chaque membre du personnel des structures artistiques dont le nom figure sur le programme.
Sur l'interface d'inscription au programme, les photos des membres de l'équipe doivent être téléchargées. La carte nominative est à récupérer ensuite au Village du OFF.
Ce trait d'union entre tous n'assure pas obligatoirement de réduction ou de gratuité à l'entrée des spectacles du festival.
Chaque compagnie et théâtre est libre de décider de sa tarification.
Elle peut aussi vous permettre d'accéder aux soirées privées organisées par AF&C.

Carte « Partenaire »
Carte « Équipe AF&C »
Carte « Bénévole »

Le festival OFF d'Avignon ne reçoit que très peu de subventions publiques et doit une part de ses financements à des partenaires privés.
Le OFF d'Avignon a besoin de ses bénévoles, associations culturelles, responsables de comités d'entreprises, partenaires divers en particulier en matière de communication et d'animation.
Le partenaire et ses représentants bénéficient d'une carte nominative avec photographie permettant aux compagnies et aux théâtres qu'ils visitent de les identifier.

Carte d'accréditation professionnelle

Les professionnels, programmateurs, journalistes, institutionnels font leur demande d'accréditation en amont du festival (à partir d'avril sur le site du OFF, rubrique « Presse & Pro ») et viennent récupérer leur carte et leur kit professionnel au Village du OFF.
Les cartes sont nominatives avec photographie et comporte un code pro qui permet à la compagnie d'obtenir de nombreuses informations sur le professionnel qui a vu son spectacle, après le festival.

On distingue quatre cartes d'accréditation :
- **Programmateur : rouge**
Professionnels disposant d'un lieu, festival et décisionnaires dans la programmation de spectacle. Exemples : chargé de programmation, directeur d'une structure de diffusion, etc.
- **Presse : verte**
Professionnels travaillant pour les médias. Exemples : journalistes, rédacteurs, bloggeurs, etc.
- **Prescripteur** (programmateur non décisionnaire) : **jaune**
Professionnels du spectacle non décisionnaires et pouvant jouer un rôle de prescripteurs. Exemples : producteurs / diffuseurs, membre commission programmation OMC, bénévole association, etc.
- **Institutionnel : bleu**
Représentants d'institution. Exemples : élu d'une collectivité locale, représentant de DRAC, chargé de mission institution, etc.

Rappel sur les conditions tarifaires
Chaque théâtre et compagnie participant au festival OFF d'Avignon est libre de définir sa politique tarifaire pour les professionnels. Toutefois, l'association AF&C recommande de fixer un tarif professionnel et de réserver le meilleur accueil aux accrédités.

Enregistrement des professionnels

Début juillet, le module d'enregistrement des professionnels est accessible sur votre interface de gestion sur le site du OFF.

Ophélie DUPONT
Chargée de programmation
Théâtre de la Ville
1-XXXXX-DUP

Attention, le code de chaque professionnel qui se déplace pour voir votre spectacle est à noter IMPÉRATIVEMENT.
Chaque carte comporte un code composé d'une suite de chiffres et de lettres.
Notez systématique ce code, il vous permettra, une fois renseigné dans votre interface de gestion, d'accéder à l'ensemble des informations transmises par le professionnel.
Nous vous recommandons également de noter le nom du professionnel.

CHARTE DU OFF

L'association Avignon Festival & Compagnies est la maison commune des lieux, des artistes et de tous ceux qui concourent à la richesse et à la diversité du « plus grand théâtre du Monde ».

Lieu de liberté, de création et d'imagination, **le OFF est aussi le reflet des difficultés économiques, sociales et de l'individualisme à l'œuvre dans notre société**.
Comme elle, il a besoin de régulations.

Parce qu'il est devenu un des plus grands festivals de compagnies indépendantes du monde et que s'y rencontrent la plupart des professionnels, des amateurs et des amoureux de notre art, son influence dépasse son cadre géographique. Les pratiques qui s'y croisent, artistiques, économiques, sociales, environnementales, témoignent aux yeux de tous de la place réservée à l'artiste dans notre système culturel et de la place de l'art dans notre société

Dans cet esprit, le Président, le Conseil d'Administration et les adhérents de l'association Avignon Festival & Compagnies ont souhaité établir cette Charte afin d'encourager les pratiques les plus exemplaires, particulièrement en ce qui concerne les responsabilités civiles, économiques, sociales et environnementales de ses principaux acteurs. La signature de cette Charte n'est pas obligatoire pour participer au OFF, mais est une marque très claire de la part de ses signataires de leur volonté de transparence et d'éthique.

Ainsi, elle sera portée à la connaissance de tous sur différents supports dont le programme annuel du OFF et ses signataires seront signalés par un visuel créé à cet effet.

Charte des lieux et compagnies du OFF

Les directeurs de lieux et les compagnies signataires de cette Charte s'engagent en termes de

Responsabilités artistiques :
- à faire converger leurs efforts afin que les spectateurs puissent découvrir les œuvres présentées dans une forme, une durée et un environnement technique qui n'en dénaturent pas le projet artistique.

Responsabilités civiles :
- à posséder les licences requises.
- à souscrire les assurances nécessaires à l'exploitation des spectacles et des lieux.
- à respecter les règles de sécurité en vigueur et les jauges autorisées.
- à donner pour les lieux et à recevoir pour les compagnies, une information complète et sincère quant aux caractéristiques du contrat qui les liera - location, coréalisation, coproduction, en fonction de la prise de risque réelle du lieu – et aux tarifs pratiqués.

Responsabilités civiques :
- à cultiver un respect mutuel avec les citoyennes et citoyens d'Avignon, leurs associations et leurs représentants, pendant la durée du festival sa préparation et son démontage.

Responsabilités sociales :
- à rémunérer l'ensemble de leurs personnels administratifs, techniques et artistiques dans le respect de la législation et du statut du travail en France ou dans leur pays d'origine et à verser les droits d'auteur et droits voisins aux organismes professionnels concernés.

Responsabilités environnementales :
- à réduire autant que possible l'impact environnemental du festival en pratiquant notamment le tri sélectif des déchets, la récupération des matériaux recyclables, les économies d'énergie, le co-voiturage, le transport partagé et un affichage responsable.

Responsabilités techniques :
- à donner, pour les lieux et à demander, pour les compagnies, une information ***complète et détaillée*** quant aux caractéristiques techniques des salles et à leurs conditions d'accès.

Information et accueil du public :
- à respecter les horaires et les durées des représentations.
- à garantir la lisibilité de la programmation.
- à annoncer clairement le statut de la compagnie au regard de la profession et des responsabilités sociales ci-dessus mentionnées (spectacle professionnel, amateur, scolaire ou universitaire, comédiens en formation professionnelle, etc.).

www.avignonleoff.com